



LE CHRONOSCOPE

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
<http://www.cgt-fapt.fr> - e-mail : fede@cgt-fapt.fr

N° 56
Janvier
2019

Un grand bouleversement dans la représentation du personnel

En juin prochain, le Comité d'entreprise, les délégués du personnel et les CHSCT auront disparu. La loi Macron supprime ces instances pour les fondre dans une institution unique le Comité Social et Économique (CSE). (Voir article en page 3)

A l'occasion de ces négociations IRP, la nouvelle DRH a jeté un pavé dans la marre en annonçant que certains « syndicalistes » utilisent leur mandat de représentant du personnel pour arrondir très confortablement leur pouvoir d'achat (et leur retraite).

La CGT a toujours été transparente sur le sujet et rappelle que si c'est une bonne chose que la direction cesse de couvrir ces abus, elle en a été co-responsable pendant des années (Voir courrier en page 2).

A l'heure où de nombreux citoyens exigent de l'état plus de justice fiscale et de démocratie, il est incontournable que chaque élu rende des comptes aux salariés sur les mandats confiés en leur nom. Car le pouvoir d'achat du salarié, lui, n'a pas explosé, et ce n'est pas la prime de 200 ou 300 euros de La Poste qui change la donne ! (Lire en page 4).

La CGT invite tous les salariés à exiger de véritables augmentations de salaire à l'occasion des NAO et une totale transparence de leurs représentants quant à l'utilisation de leurs mandats !

La CGT vous souhaite une excellente année



ROISSY: Les arguments de la CGT ont pesé, la Direction les a entendus et suspend le projet

Comme la CGT s'en faisait l'écho dans son dernier Chronoscope, la direction avait récemment annoncé au CE et aux salariés de Roissy son intention de transférer le TG1 du week-end sur HNI. En conséquence, elle prévoyait de basculer les 26 salariés concernés sur le service Inter. Ces salariés soutenus par la CGT ont fait remonter plusieurs difficultés quant à ce projet:



- ▶ La direction imposerait ce changement de poste sans l'accord préalable des salariés.
- ▶ Les salariés veulent profiter de cette réorganisation pour améliorer leurs conditions de travail et de vie. Ils ne veulent plus travailler 7 jours sur 7 (du dimanche 13H30 au samedi 2H comme jusqu'à présent), ils revendiquent un travail sur 5 jours avec au moins 2 nuits par semaine de repos en famille.

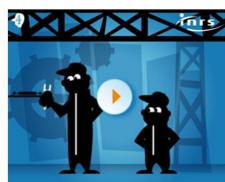
La CGT a saisi l'inspection du travail pour contraindre nos dirigeants à respecter leurs obligations en termes de repos hebdomadaire.

La direction a donc revu sa copie pour se mettre en conformité sur la pause hebdomadaire mais elle rejette l'essentiel des demandes des salariés en voulant imposer un planning de travail 6 nuits sur 7.

Les salariés soutenus par la CGT refusent catégoriquement ces horaires incompatibles avec un équilibre vie pro/ vie perso et potentiellement dangereuses pour la santé. La CGT a donc à nouveau saisi l'inspection du travail qui nous a donné raison et qui a informé Chrono-post de l'irrégularité du projet en termes de plannings.

*L'homme raisonnable s'adapte au travail.
L'homme déraisonnable s'obstine à essayer d'adapter le travail à lui-même.
Tout progrès dépend donc de l'homme déraisonnable.*

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA PRÉVENTION



✓ ADAPTER
LE TRAVAIL
À L'HOMME

Lors du CE de décembre, la CGT a rappelé que lorsque la Direction s'engage sur des principes de Qualité de Vie au Travail, elle doit trouver des organisations et plannings qui respectent ces valeurs. Car c'est bien le travail qui doit s'adapter à ces principes et non l'inverse !

(voir PV ou synthèse du CE de décembre)

Les arguments de la CGT et de l'inspection du travail ont été entendus. La Direction a décidé de suspendre son projet et de travailler avec les élus du personnel pour trouver une alternative respectueuse de leur santé.

La CGT se félicite de cette avancée, et aux cotés des salariés, se dit prête à travailler avec la direction pour trouver une organisation viable en termes d'exploitation dès lors que les conditions de travail seraient acceptables.

« SYNDICALISTES » GRASSEMENT PAYÉS : LA CGT N'EST PAS CONCERNÉ ET ELLE LE FAIT SAVOIR !

L'intégrité engendre la crédibilité

Comme annoncé en première page dans l'édito, certains représentants syndicaux nationaux utilisent leurs mandats pour arrondir très confortablement leurs fins de mois tout en épargnant des centaines d'heures de repos compensateurs chaque année, et ce bien au-delà de ce que nous pouvions imaginer.

La CGT prend acte que la Direction semble enfin vouloir faire cesser ces abus qui discréditent leurs auteurs et plus grave, le syndicalisme en général.

Rappelons que les mandats de représentants du personnel sont confiés par les salariés ou le syndicat et que chaque détenteur a ainsi des comptes à rendre à l'un comme à l'autre de l'utilisation qu'il en fait. **Ce n'est rien de moins qu'une question de démocratie et d'intégrité.**

La CGT a toujours été et restera transparente sur le sujet. Elle restera un syndicat libre et indépendant.

C'est juste essentiel pour représenter les salariés. Nous appelons tous les salariés à exiger de leurs représentants une totale transparence de l'utilisation des mandats confiés en leur nom.

*En ce sens, la CGT a écrit
ce courrier aux Présidents
du groupe La Poste
et de Chronopost*

Montreuil, le 17 Décembre 2018



Monsieur Philippe WAHL
Président Directeur Général de La Poste
Président du Groupe La Poste
9 rue du colonel AVIA
75757 Paris Cedex 15

Monsieur le Président

A l'occasion des négociations CSE/IRP à CHRONOPOST, vous avez notamment communiqué aux syndicats un tableau sur les heures de délégations des représentants centraux et des heures supplémentaires annuelles qu'elles pouvaient générer.

Si la direction constate des abus, c'est à elle d'en prendre l'entière responsabilité et d'intervenir si nécessaire.

La CGT est transparente sur le sujet, son DSC compte 8h50 d'heures supplémentaires pour l'année 2017 pendant que certains représentants centraux, selon les chiffres de la direction posaient l'équivalent de plus de 1250 euros d'heures supplémentaires en moyenne par mois !

Par ailleurs, en acceptant jusqu'à présent ces abus, vous permettez à certains syndicats d'avoir indirectement beaucoup plus de moyens que d'autres (en argent comme en repos compensateur liés aux heures sup). Chacun doit prendre ses responsabilités sans que cela rejaillisse sur l'ensemble des organisations syndicales dont la seule mission doit être de défendre l'intérêt des salariés.

En communiquant un tableau global, vous incluez de fait la CGT qui ne peut être associée et vous le savez à de telles pratiques. Dans ce cas, nous exigeons une totale transparence afin que les salariés aient tous les éléments portés à leur connaissance. Pour la CGT, cette communication globale est inadmissible.

La direction contribue ainsi à discréditer tous les syndicats et participe à un climat délétère visant à affaiblir les syndicats dans l'entreprise et par là leur rôle essentiel.

C'est pourquoi nous vous demandons d'avoir une communication en direction des salariés visant à rétablir le syndicalisme et la place de ses représentants à partir des missions qu'ils exercent dans l'entreprise en lien avec les salariés qui les élisent légitimement. De plus, cette communication a lieu alors que nous négocions en vue des élections professionnelles qui vont avoir lieu en 2019 à Chronopost ; la direction doit être avant tout garante d'un climat social serein et d'une totale neutralité et rétablir au plus vite un climat social apaisé.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT-FAPT
Valérie MANNEVY
Membre du Bureau Fédéral

Copie au Président de Chronopost

Important
Information

BOULEVERSEMENT DE LA REPRÉSENTATION DU PERSONNEL : LES DEMANDES DE LA CGT

Pour la CGT, il s'agit d'améliorer l'accord actuel en prenant en compte les nouvelles règles et les réalités de CHRONOPOST en 2019. L'exercice du droit syndical, sous toutes ses formes, participe à la citoyenneté et à la démocratie dans l'entreprise.

Globalement, 2 hypothèses s'offrent à nous :

- soit un Comité Social et Économique (CSE) dans chaque établissement avec un CSE central,
- soit un CSE unique national avec des représentants de proximité désignés par lui sur chaque site.

La CGT revendique prioritairement l'instauration de CSE locaux et d'un CSE central.

Cette configuration ne ferait pas augmenter le nombre de mandats par rapport à aujourd'hui du fait de la suppression des

CHSCT mais cela permettrait surtout de maintenir le droit de chaque salarié de l'entreprise à élire directement leurs représentants locaux tout en leur garantissant des prérogatives et moyens prévus par la loi.

Dans l'hypothèse d'un CSE unique avec représentants de proximité désignés par lui la CGT demandera :

→ De caler les prérogatives et moyens des représentants de proximité sur ceux des DP/CHSCT actuels : un local, des réunions mensuelles avec le suppléant, la réponse écrite du chef d'agence aux questions, l'accès aux documents (*registre et feuille de présence, contrat de mission intérim, etc.*), la liberté de circulation, un panneau d'affichage, le droit d'alerte, l'enquête suite à AT, une info/consultation en cas de projet important, le droit de se faire assister d'un représentant syndical, le droit à la formation HSCT, etc...

→ Les représentants de proximité seraient membres des comités de pilotage de l'accord handicap.

→ Leurs heures de délégation seraient les mêmes que les DP actuels, 20 heures/mois (soit 15 heures + 5 heures pour les missions des CHSCT). Leur nombre serait aussi identique en se basant sur les seuils actuels des DP, à la différence qu'aucun site n'échapperait à cette représentation (*nous pensons ici aux sites de moins de 11 salariés*).



Par ailleurs et quelle que soit l'alternative, CSE unique ou central, voici les principales demandes de la CGT :

✓ Application de l'article L 2144-2 du CT qui prévoit notamment l'octroi de temps pour tous les salariés de l'entreprise afin de participer aux réunions organisées par les syndicats sur le temps de travail, dans les locaux de l'établissement et sans perte de rémunération.

✓ La possibilité de désigner des délégués syndicaux régionaux.

✓ Nous demandons l'application des articles L2312-72 et L2312-76 relatifs à la représentation des salariés dans l'organe dirigeant de l'entreprise avec voix consultative (en l'occurrence 4 membres du CSE, 1 cadre, 1 AM et 2 O/E).

✓ Demande d'un ajout de 10 heures de délégation par mois avec un déplacement pour les représentants locaux d'agence multi sites.

✓ Mise à disposition d'un ordinateur et d'une imprimante et d'un téléphone fixe dans les locaux des CSE / représentants de proximité. Clarifier l'utilisation et la destination de ce local (*local syndical, possibilité d'invitation de personnalités extérieures ?*)

✓ Possibilité pour les élus CSE / représentants de proximité de s'abonner, aux frais de l'entreprise, à une revue juridique de droit social.

✓ Mise en place d'un panneau d'affichage électronique accessible par un lien sur la page d'accueil de Chroco et géré par le DSC pour chaque syndicat représentatif.

✓ Rendre accessibles sur Chroco les comptes rendus CHSCT/CSE et de commissions diverses.

✓ Demande que soient adressés, aux DS/CSE/représentants de proximité les revues de presse internes, les points sur l'activité et autres communiqués internes sur la vie de l'entreprise.

✓ Inscrire le mode de calcul des effectifs avec les salariés à prendre en compte et notamment les sous-traitants.

✓ Préciser que les sous-traitants dans certaines conditions peuvent voter aux élections CSE de Chronopost.

✓ Inscrire aussi que les sous-traitants et intérimaires peuvent présenter, aux CSE / représentants de proximité de Chronopost, certaines de leurs réclamations individuelles et collectives.

Dès maintenant, la CGT invite tous les salariés intéressés par les missions de représentation du personnel à se faire connaître, auprès d'elle ou de ses représentants locaux

IMPLIQUEZ-VOUS AVEC UN SYNDICAT DÉMOCRATIQUE ET INDÉPENDANT, PORTEURS DE PERSPECTIVES : LA CGT!

POUVOIR D'ACHAT :

La prime de La Poste pas à la hauteur, il faut de vraies augmentations de salaire !



Suite au mouvement des gilets jaunes dont l'essentiel des revendications est porté depuis de longs mois par la CGT (plus de justice fiscale, de pouvoir d'achat, de démocratie), Emmanuel Macron a annoncé quelques mesures en trompe l'œil dont une prime défiscalisée jusqu'à 1000 euros.

Le Groupe La Poste a annoncé une prime de 300 euros défiscalisée pour tous les salariés du Groupe (dont Chrono) percevant moins de 1,5 SMIC annuellement (200 euros si salaire compris entre 1,5 et 3 fois le SMIC)

Le Groupe La Poste, a réalisé en 2017 24 Milliards d'euros de chiffre d'affaire et plus de 850 Millions d'euros de bénéfices net. Cette prime va représenter 50 millions d'euros alors que dans le même temps, 171 Millions d'euros vont être reversés en dividendes aux actionnaires. Non seulement le compte n'y est pas mais cette prime low-cost pour le Groupe ne doit pas occulter que l'urgence est à l'augmentation des salaires de base, seul levier pour améliorer durablement les fins de mois et vivre dignement.

Augmenter les salaires

- nécessaire
- possible
- urgent

La CGT revendique un SMIC à 1800 euros par mois pour vivre dignement. Ce montant se base sur des statistiques et des études réalisées par des experts en économie.

A l'approche des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires), la CGT appelle tous les salariés à revendiquer de véritables hausses de salaire.

Comme le révèle l'enquête AGPTW 2017, le sujet des salaires est au centre des préoccupations des salariés de Chronopost, c'est même la première des revendications dans l'entreprise. C'est une très bonne chose que de l'exprimer anonymement dans cette enquête mais cela ne suffira pas pour nous faire entendre.

**IL FAUT SORTIR DU BOIS, SE MOBILISER ET LE REVENDIQUER HAUT ET FORT.
TOUS DERRIÈRE LA CGT,
POUR DE VÉRITABLES AUGMENTATIONS DE SALAIRE !**



**Environnement :
Agir individuellement pour
sauver le monde :
RIEN QUE ÇA !**

Devenez acteur pour la planète

Vous avez le pouvoir d'agir ! Alimentation, transport, énergie...il n'existe pas de petits changements, seulement de bonnes habitudes. Nos choix en tant que consommateur, chef d'entreprise, employé, parent ou citoyen responsable peuvent faire la différence. Tous les jours, vous avez le pouvoir d'agir !

Découvrez et téléchargez l'application WAG développée par WWF. Comment WAG peut transformer votre comportement ? We Act for Good vous permet de passer à l'action via plusieurs centaines de défis sur mesure autour de cinq premières thématiques :

- BIEN MANGER ; VERS LE ZÉRO DÉCHET ; SE DÉPLACER ;
- OPTIMISER L'ÉNERGIE ; DO IT YOURSELF.

Chaque utilisateur-trice est invité-e défi après défi à piocher dans les ressources mises à disposition : astuces à faire chez soi, services et produits, lieux éco-responsables à proximité, événements, recettes et guides à imprimer. À tout moment, il est possible d'enrichir et de partager ces ressources afin d'en faire profiter la communauté.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	

**MATÉRIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**